



Délibération n°7/2016
portant sur
L'exploitation des forages présents sur la route
d'Anacondé

L'an deux mille seize le quatre mars à neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Grand-Santi, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie de Grand-Santi sous la présidence de Paul Martin, Maire.

Etaient présents :

M. Paul **MARTIN**, Maire – M. Alain **RENAULT**, 1^{er} Adjoint – Mme Chantale **DADA**, 2^e Adjointe – M. Corentin **DADA**, 7^e Adjoint. – Sylvie **SAMPAIN**, 8^e adjointe

Conseillers : Mme Thérèse **ATOOMAN** – Mme Mémé **FANIA** – M. Bibi **MILOBI** – M. Simon-Pierre **POGENCY** - Mme Raphaëlle **GENDRE** - Mme Marinette **MARTIN**

Etaient excusés :

M. Francis **HIERSO**, 5^e Adjoint ; M. Soucoutou **BAYAMATI**, Conseiller Municipal ; M. Iwan **SAMPAIN**, Conseiller Municipal ; M. Stanley **ATOOMAN** Conseiller Municipal

Etaient absents :

M. Etuin **ATIAISO**, Mme Claudine **ANIMBA**, Mme Nathalie **NICOLAS**, Mme Malie **MALON**, M. Etienne **AUDO** ; Mme Clara **POLOE**, M. Sylvain **TOTOE**, Mme Suzanne **AMAIDOU**, Mme Marietta **IDA**, Mme Naomi **PASCAL**, Mme Anna **COUACOU**, M. Bendy **PESNA**, M. Gilbert **BANDA**, M. Christophe **ATOOMAN**,

Ont donné procuration :

Iwan **SAMPAIN** à Paul **MARTIN**

Suite à l'absence de quorum à la séance du 02-03-2016, le Conseil Municipal s'est réuni sans condition de quorum le 04-03-2016 à 09 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-14 du Code des Communes M. Alain RENAULT est nommé secrétaire de séance et immédiatement installé dans ses fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2224-7-1 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.1321-6, R.1321-9 et L.1321-13.

Monsieur le Maire expose à Messieurs les conseillers :

A la suite des travaux de création de forages de reconnaissance, nous devons lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour affirmer le caractère d'intérêt général que revêt cette opération.

- La commune doit s'engager à conduire à son terme les procédures de déclaration de la ressource en eau et de distribution de celle-ci, de déclaration d'utilité publique et d'instauration des périmètres de protection des forages présents sur la route d'Ana-Condé, au lieu-dit Morne de Pascal Condé.

Nous devons aussi :

- Demander l'ouverture de l'enquête publique en vue de la mise en place des périmètres de protection.
- Demander au préfet (après enquête publique), de prononcer la DUP des périmètres de protection, accorder l'autorisation requise au titre du Code de la Santé Publique, valider la déclaration requise au titre du Code de l'Environnement.
- Lancer les opérations d'équipement de ces forages pour prélever la ressource en vue de l'alimentation en eau potable.

Je vous demande d'approuver cette procédure et de m'autoriser à la lancer,

- De dire que la commune s'engage à conduire à son terme les procédures de déclaration de distribution de l'eau produite par l'unité de traitement, de déclaration d'utilité publique et d'instauration de périmètres de protection des forages d'eau présents sur la route d'Ana-Condé, au lieu-dit Morne de Pascal Condé

- D'approuver l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place des périmètres de protection
- D'approuver le lancement des opérations d'équipements de ces forages
- De m'autoriser ainsi que le 1^{er} adjoint à signer tout document intervenant dans cette affaire

*Le Conseil municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité :*

Membres du conseil : 29 – présents : 11 – votants 12 : pour 12 contre 0 abstention : 0

PREND ACTE du caractère urgent de la situation

APPROUVE la procédure de DUP des forages présents sur la route d'Ana-Condé, au lieu-dit Morne de Pascal Condé.

APPROUVE le lancement des opérations d'équipements des forages présents sur la route d'Ana-Condé.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de DUP.

DIT que la commune s'engage à conduire à son terme les procédures d'autorisation de distribution de l'eau produite par la nouvelle unité de traitement du château d'eau, de déclaration d'utilité publique et d'instauration des périmètres de protection des forages d'eau présents sur la route d'Ana-Condé, au lieu-dit Morne de Pascal Condé.

APPROUVE l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place des périmètres de protection.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le 1^{er} adjoint à signer tout document intervenant dans cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le 1^{er} adjoint à signer tout document intervenant dans l'opération d'équipement des forages.

Accusé de réception en préfecture
973-219733573-20160309-DEL-07-2016-DE
Date de télétransmission : 09/03/2016
Date de réception préfecture : 09/03/2016

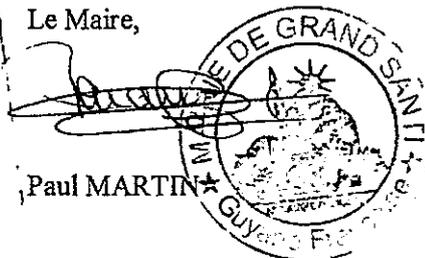
Fait et délibéré à Grand-Santi, en séance publique,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

PAR DELEGATION
LE 1^{er} ADJOINT

A. RENAULT

Fait à Grand Santi le 04 mars 2016
Le Maire,



Paul MARTIN

Accusé de réception en préfecture
973-219733573-20160309-DEL-07-2016-DE
Date de télétransmission : 09/03/2016
Date de réception préfecture : 09/03/2016